

DOMMARTIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS MUNICIPALES
N°21-2026

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX

Le 10 MARS A VINGT HEURE TRENTE MINUTES

Le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de DOMMARTIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la MAIRIE, sous la présidence d'Alain THIVILLIER, Maire.

Date de la convocation du CONSEIL MUNICIPAL : mercredi 25 février 2026

Affichage Mairie : jeudi 26 février 2026

PRESENTS : M. THIVILLIER Alain, Mme LAVET Catherine, M. BERRAT Jean-Louis, Mme THOMAS Murielle, M. BERTHAULT Yves, Mme ROSAT Aurélie, M. PERRIER Guy, M. de LA TEYSSONNIERE Hervé, M. EVAUX Denis, Mme PELISSIER Cécile, Mme CHAUVIN Anouchka, M. TISSIER Franck, M. ROUX Jérémy, Mme TOURNIER Béatrice, M. DREVET Jean-Nicolas

ABSENTS EXCUSES : Mme BLEIN Magali donne pouvoir à M. ROUX Jérémy, Mme Janique BARBET donne pouvoir à M. Guy PERRIER, Mme LAPALUD Sylvie donne pouvoir à M. EVAUX Denis, Mme EYRIGNOUX Rachel donne pouvoir à Mme TOURNIER Béatrice, Mme SANDRIN Laurence donne pouvoir à Mme PELISSIER Cécile, M. DUCARRE Clément donne pouvoir à Mme CHAUVIN Anouchka, M. CHARVIN Patrick donne pouvoir à M. BERTHAULT Yves

Secrétaire de séance : Catherine LAVET

Objet : Affectation de résultat d'exploitation de la commune - exercice 2025 :

Rapporteur : Alain THIVILLIER

Après avoir entendu le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 ;

Statuant sur l'affectation de résultat d'exploitation de l'exercice 2025 de la commune

Constatant que le Compte Financier Unique présente les résultats suivants :

	EUROS
Un excédent de FONCTIONNEMENT DE	1 153 896.79 €
Un excédent d'INVESTISSEMENT DE	194 129.91 €

Le Maire ne participant pas au Vote, et s'étant retiré de la séance,

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré, à la majorité

-DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Restes à réaliser en 2025 : Dépenses	- 1 391 426.06 €
Restes à réaliser en 2025 : recette	776 543.45 €
Affectation au compte 1068	420 752.70 €

Solde disponible,

Affectation à l'excédent reporté à nouveau créancier c/002	733 144.09 €
--	--------------

Le Conseil Municipal,
Où l'exposé de Monsieur Le conseiller municipal doyen,
Après en avoir délibéré, à la majorité,

- **Accepte** l'affectation du résultat d'exploitation – exercice 2025
- Dit que Monsieur le Maire sera chargé de toutes les formalités administratives, financières et juridiques liées à cette décision.

**AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOURS, MOIS, AN SUSDITS.
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
TRANSMIS EN PREFECTURE POUR EXECUTION**

La secrétaire de séance,
Catherine LAVET



Le Maire,
Alain THIVILLIER

